



TEXTE n° 102
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

6 avril 2023

PROPOSITION DE LOI

*visant à mieux manger en soutenant les Français face à l'inflation
et en favorisant l'accès à une alimentation saine*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 avril 2023.

*La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

Voir les numéros : 889 et 1019.
